

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

RÈGLEMENT 658-2022

Règlement autorisant l'augmentation du fonds de roulement de la Municipalité de 300 000 \$ à 500 000 \$ et remplaçant les règlements 316-81, 326-82, 099-96 et 240-2001

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a constitué un fonds de roulement par son règlement numéro 316-81 et l'a augmenté en vertu des règlements numéros 326-82, 099-96 et 240-2001;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire se prévaloir de l'article 1094.1 du Code municipal du Québec autorisant l'augmentation du fonds de roulement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire affecter à ces fins une partie du surplus réalisé au terme de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 19 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance ordinaire du 19 septembre 2022.

POUR CES MOTIFS,

2022-407

il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu unanimement que le conseil adopte le Règlement 658-2022 intitulé « Règlement autorisant l'augmentation du fonds de roulement de la Municipalité de 300 000 \$ à 500 000 \$ et remplaçant les règlements 316-81, 326-82, 099-96 et 240-2001 » et qu'il soit statué et décrété, par ce règlement, ce qui suit à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

Le conseil s'approprie, à même le surplus 2021, une somme de 200 000 \$ afin d'augmenter le fonds de roulement de la Municipalité.

ARTICLE 3

Le présent règlement remplace les règlements numéros 316-81, 326-82, 099-96 et 240-2001.

RÈGLEMENT 658-2022 (suite)

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Directrice générale adjointe
et Service du greffe

Mairesse

CERTIFICAT (446 DU CODE MUNICIPAL)

Avis de motion :

Le 19 septembre 2022

Dépôt du projet de règlement :

Le 19 septembre 2022

Adoption du règlement :

Le 17 octobre 2022

Directrice générale adjointe
et Service du greffe

Mairesse